



SPORTS ET LOISIRS

GLISSADES SUR NEIGE



MESURES PROPOSÉES

- › Interdisez la glissade sur les propriétés municipales où l'activité est trop dangereuse. Informez le public de l'interdiction et des risques encourus.
- › Aménagez un site de glissade sécuritaire pour le public comprenant :
 - a) Un plateau de départ plat et dégagé offrant un espace pour attendre son tour et une bonne visibilité sur la zone d'arrivée;
 - b) Un corridor de descente lisse et éloigné de tout obstacle. Un maximum de 30 % d'inclinaison est exigé pour couvrir en assurance les glissades de plus de 4 mètres de dénivélé;
 - c) Une zone d'arrivée vaste qui permet aux glisseurs de s'immobiliser sans manoeuvres. Si plusieurs corridors de descente sont contigus, ceux-ci ne doivent pas converger vers la même zone d'arrivée;
 - d) Une zone de remontée séparée des corridors de descentes. Si une même zone de remontée dessert plusieurs corridors de descente, privilégiez une zone d'arrivée qui n'oblige pas à traverser plusieurs corridors de descente.
- › Installez une signalisation préventive indiquant les coordonnées de l'exploitant, les périodes d'ouverture et les consignes d'utilisation.
- › Inspectez et entretenez régulièrement le site de glissade pour pallier les effets des conditions météorologiques hivernales. Consignez les preuves de vos interventions dans un registre.
- › Lors des périodes de grande affluence, postez des préposés formés en premiers soins dans les zones de départ et d'arrivée pour contrôler la circulation et le comportement des usagers. Prévoyez une trousse de premiers soins et un moyen de communication d'urgence.

AVANTAGES

- › Réduire les risques de blessures pour les personnes qui fréquentent les installations.
- › Réduire les risques de voir la responsabilité civile de la municipalité engagée.
- › Offrir au public des aménagements de loisirs hivernaux de qualité et sécuritaires.

RESSOURCES

- › Association québécoise du loisir municipal [Guide d'aménagement, de gestion et d'exploitation des aires de glissade.](#)